

ville de Païta

N° 2020/60
du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant désignation des représentants du conseil municipal
au sein du syndicat intercommunal SIMM SUD*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment l'article L. 163-4,
- VU les statuts du syndicat intercommunal SIMM SUD,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,
- Considérant que chaque commune est représentée dans le comité du syndicat de communes par deux délégués titulaires, élus par les conseils municipaux des communes intéressées,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2 :

Sont désignées pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal SIMM SUD, les personnes dont les noms suivent :

| Membres titulaires |
|--------------------|
| Willy GATUHAU |
| Henri HELLOUIN |

21 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au SIMM SUD, notifiée aux intéressés et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and other officials.

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- SIMM.....1
- La Foa.....1
- Boulouparis.....1
- Moindou.....1
- Farino.....1
- Sarraméa.....1
- Bourail.....1
- Thio.....1
- Intéressés.....2
- Archives.....1
- Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 21 JUIL. 2020
- de la notification effectuée le 21 JUIL. 2020
- de la publication effectuée le 21 JUIL. 2020

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 JUIL 2020